Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;

- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;

- Vu l'arrêté du 9 janvier 2024 nommant le jury du concours interne de l'agrégation et du CAER-agrégation, section physique-chimie, session 2024 ;

- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves écrites d'admissibilité du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Elodie FLORES — Académie de STRASBOURG
Professeure de chaire supérieure

Examinateur spécialisé

M. Guillaume MAIMBOURG — Académie d' ORLEANS-TOURS
Professeur agrégé

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 janvier 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU